

Chaire “Les Petits Riens”

L'économie sociale au service de la lutte contre la pauvreté

Sortie du sans-abrisme et accès au logement

Revue de la littérature de terrain

Josepha Moriau, chercheuse sociologue CIRTES

Martin Wagener, promoteur CIRTES

Odile Dayez, coordinatrice Chaire Les Petits Riens

Mai 2022



La Chaire Les Petits Riens pour booster la recherche en économie sociale et lutter contre la pauvreté

La Chaire «*Les Petits Riens – L'Économie sociale au service de la lutte contre la pauvreté*» est un partenariat inédit entre le CIRTES, centre de recherche de l'UCL, et l'entreprise sociale Les Petits Riens, qui a pour objectif de comprendre les complexités propres au champ de l'économie sociale et d'élaborer des éléments de solutions qui promeuvent la durabilité sociale et économique des entreprises sociales. L'ASBL Les Petits Riens représente un modèle original et dynamique d'entreprise sociale. Forte de 85 ans d'expérience, cette organisation est devenue un acteur de référence dans le domaine de la lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté en Belgique. Concrètement, chaque année, la Chaire mène des recherches sur des thématiques spécifiques aux entreprises sociales. D'un côté un travail est en cours sur l'évaluation de **l'impact social du dispositif de prise en charge du sans-abrisme** mis en place les Petits Riens. De l'autre côté, le présent écrit est une revue de la littérature de terrain sur la **diversité des dispositifs de prise en charge du sans-abrisme impliquant des liens différents entre l'individu et le collectif par rapport à la sortie du sans-abrisme**. Depuis 2021, dans le cadre de la Chaire, un nouveau chercheur postdoctoral, Olivier Jégou, démarre un chantier de recherche sur **les questions de la gouvernance et de la culture d'entreprise**. Cette recherche vise à faire un état des lieux des pratiques d'organisation du travail dans les différentes entités des Petits Riens et à réfléchir sur les cohérences et les synergies à développer.

Cette publication vise à proposer un éclairage pragmatique aux acteurs de terrain.

Table des matières

INTRODUCTION	3
Chapitre 1. LA SORTIE DU SANS-ABRISME.....	4
1.1 L'indispensable travail en réseau.....	5
1.1.1 Création d'un réseau et autonomie.....	7
1.1.2 Saturation des services	8
1.1.3 Créer des partenariats	8
1.2 La recherche de logement et les freins à l'accès au logement	11
1.2.1 Liés au marché locatif	12
1.2.2 Liés aux réalités institutionnelles	14
1.2.3 Liés aux difficultés individuelles	17
1.3 Le suivi post-hébergement et la continuité de l'aide.....	18
1.3.1 Définition et cadre légal	19
1.3.2 Un travail dans le temps	21
1.3.3 La mise en place d'un réseau et le renforcement des liens sociaux	23
1.4 Formation et Travail.....	25
1.5 Freins personnels	27
Chapitre 2. LA PLACE DU COLLECTIF ET DE L'INDIVIDUEL .	30
2.1 Pratiques d'éducation	32
2.2 Entraves à l'autonomie	34
2.3 Les maisons de vie communautaire : entre autonomie et collectivité	36
CONCLUSION	39
BIBLIOGRAPHIE	41

INTRODUCTION

La littérature sur le secteur du sans-abrisme est abondante : rapports d'activités de toutes les structures existantes, rapports intersectoriels, textes académiques et scientifiques, évaluations de dispositifs... Autant de sources qui s'interrogent sur le sans-abrisme, et ce, à différents niveaux. Cependant, la question de la sortie du sans-abrisme reste peu explorée, et lorsqu'elle est abordée, il s'agit bien plus souvent de recommandations de la part de chercheurs aux politiques ou au sein même du secteur sur les différents points structurels à améliorer que d'une analyse à proprement parler des mécanismes de facilitation à la sortie du sans-abrisme. Toutefois, préalablement à ma recherche, il me semble important d'analyser les différents points qui reviennent de manière récurrente lorsque l'on aborde la sortie du sans-abrisme dans la littérature grise. Cela permettra une meilleure compréhension du point de vue global du secteur sur la question. Il est à noter que, par souci de compréhension, il m'a fallu séparer les différents points les plus souvent abordés. Il est évident que chacun de ces points se rejoignent et forment un tout, se renforçant les uns les autres. La sortie du sans-abrisme relève d'un processus composé de nombreux facteurs qui, s'ils peuvent être séparés dans un texte scientifique, se doivent d'être traités ensemble sur le terrain.

Chapitre 1.

LA SORTIE DU SANS-ABRISME



1.1

L'indispensable travail en réseau

Un des premiers points qu'il semble important à mettre en exergue car celui-ci se retrouve dans beaucoup des textes qui abordent la question de la sortie du sans-abrisme est la nécessité de travailler en réseau avec d'autres acteurs au sein du secteur du sans-abrisme mais également avec d'autres secteurs. Déjà en 2015, la Strada¹ soulignait que les bénéficiaires avaient de plus en plus de problèmes cumulés et de situations complexes. Face à ce phénomène, le travail en réseau avec des professionnels d'autres secteurs devenait indispensable. Ces professionnels viennent de tous les secteurs dont la personne a besoin : logement, santé, emploi, santé mentale, aide à la jeunesse, formation, école, milieu associatif,...

« Le travail en réseau (ou de réseau) est une pratique indissociable du travail en maison d'accueil. Ceci parce que les personnes sont hébergées momentanément dans les centres et qu'il faut donc veiller (dès l'entrée en maison d'accueil) à penser à la sortie, à (re)tisser le lien social. »²

Au-delà de l'utilité qui lui est reconnue par beaucoup de travailleurs sociaux, le travail en réseau et la création de partenariat entre secteurs est également annoté légalement dans les réglementations des maisons d'accueil, que ce soit en région de Bruxelles Capitale ou en Wallonie.

Le décret de la COCOF³ prévoit dans les conditions et modalités d'agrément des maisons (Article 3, 11°) que celles-ci s'engagent à « *établir des conventions en collaboration avec les services ou institutions nécessaires à l'accomplissement des missions des maisons d'accueil et pouvant aider le bénéficiaire dans ses difficultés* ». Le réseau (partenaires et collaborations) est un point à part entière du document « *Projet collectif de la maison* ». L'ordonnance de la COCOM (Article 30)⁴ demande aux services d'établir un rapport d'activité qui comprend notamment « *l'identification des réseaux utilisés et leurs apports dans la réalisation des missions* ». Le Code wallon de l'action sociale (Article 73)⁵ quant à lui, prévoit que les maisons d'accueil doivent pour être agréées répondre aux conditions suivantes « *4° disposer, avec les professionnels ou les services nécessaires à l'accomplissement de leurs missions, de conventions définissant les engagements de ceux-ci en matière d'accompagnement social, financier et administratif des hébergés ; 5° disposer de conventions établissant qu'elles sont en*

¹La Strada, "Note de synthèse du groupe de travail « Approche intégrée de l'aide aux personnes sans abri » de la Concertation Bruxelloise de l'Aide aux Sans-abri", Bruxelles, septembre 2015 ; Wagener, M., "Towards an integrated approach – the Brussels Homeless assistance sector adapting to recent challenges", *Homeless in Europe – Achieving Goals, Strategies to end Homelessness*, Brussels, 2015.

²AMA (Clara Mennig et Christine Vanhessen), « Les maisons d'accueil agréées par la commission communautaire française : Rapport sectoriel 2018 », Bruxelles, 2018, p.104

³Décret du 27 mai 1999 relatif à l'octroi de l'agrément et de subventions aux maisons d'accueil, M.B. du 18.06.1999

⁴Ordonnance du 7 novembre 2002 relative aux centres et services de l'aide aux personnes. L'ordonnance a été complétée d'un arrêté d'application du 9 décembre 2004 relatif à l'agrément et au mode de subventionnement des centres et services pour adultes en difficulté.

⁵Arrêté du Gouvernement wallon du 29 septembre 2011 portant codification de la législation en matière de santé et d'action sociale - deuxième partie - dispositions sectorielles - Livre 1er - action sociale - Titre II - accueil, hébergement et accompagnement des personnes en difficultés sociales

mesure de faire appel, en cas de besoin, à des professionnels ou des services actifs en matière psychologique ou médicale »⁶.

Dès lors, si ce travail en réseau est encouragé d'une part par la loi mais également par les acteurs sociaux, il est primordial d'analyser les répercussions que celui-ci peut avoir sur les personnes.

1.1.1 Création d'un réseau et autonomie

Au vu de la complexité de nombreuses situations, la nécessité de mettre en place un soutien pluridisciplinaire autour des personnes semble évidente. En effet, les personnes se retrouvant en structure d'accueil, même si ce n'est pas toujours le cas, ont la plupart du temps une multitude de problèmes de diverses sources, qu'il est donc nécessaire de pouvoir traiter, dans une approche globale de réintégration sociale : assuétude, problèmes de santé mentale, endettements très importants, violence intra-familiale, problèmes administratifs... Cependant, s'il pourrait paraître être une bonne solution d'intégrer au sein même de la structure divers services pour assurer une prise en charge globale de la personne, l'intérêt de créer un réseau extérieur à la personne a toute sa pertinence afin d'assurer une réintégration sociale sur le long terme (AMA, 2018)

En effet, l'objectif de chacun de ces services est la réintégration sociale des personnes hébergées. Celle-ci dépend également d'une stabilisation de leur situation afin de permettre le maintien en logement et de prévenir toute possibilité de perte de logement et d'éventuel retour à la rue. Créer une situation de dépendance aux services offerts par la structure de prise en charge, et par extension à la structure elle-même, apparaît donc comme indésirable lorsqu'on essaye de développer l'autonomie de la personne. Dès lors, le travail en réseau s'impose comme pratique professionnelle.

De par la nature de leur travail et de leur relation avec les personnes bénéficiaires, les travailleurs sociaux sont centraux dans la création du réseau nécessaire. En effet, ils peuvent, pendant la période d'hébergement, identifier les différents besoins et relais nécessaires pour travailler au mieux sur l'autonomie. Ils essayeront donc de mettre en place un passage de relais avec d'autres intervenants, afin de ne plus être intervenants uniques et permettre à la personne de ne plus être dépendante ni de la structure de ses travailleurs.

Les collaborations entre différents services s'organisent de manières diverses, selon la problématique de la personne et donc ses besoins spécifiques. Mais l'idée globale reste la même : il s'agit de la diriger vers des services adéquats pour les problématiques auxquelles elle fait face et ce de manière durable, afin qu'elle puisse continuer à faire usage de ceux-ci lorsqu'elle sera en hébergement autonome. La durabilité de ce réseau a un véritable effet sur le maintien en logement des personnes, car celui-ci constitue une ressource importante d'aide.

⁶AMA (Claire Street et Deborah Oddie), « Des familles sans chez soi : Quel accompagnement des enfants et des parents en maisons d'accueil ? Etat des lieux - Regards croisés – Analyse » Mai 2012, p.51 (Bien que le texte de l'AMA date de 2012, les modifications du décret quant aux maisons d'accueil en 2017 ne portent pas sur le point mentionné, qui reste donc d'actualité).

1.1.2 Saturation des services

Cependant, malgré l'importance de créer des partenariats avec une multitude d'autres services, ces derniers n'échappent pas au manque de moyens financiers et humains pointé dans presque tous les secteurs non marchands, ce qui a comme conséquence un engorgement de nombreux de ces services. Sont identifiés en particulier le manque de places dans certains services que pourraient nécessiter les personnes ayant des problèmes spécifiques, notamment les services de santé mentale, ce qui empêche une mise en relais efficace. La mise en attente avant d'être pris en charge dans divers services tels que les rendez-vous médicaux, trouver une école pour les enfants ainsi que, évidemment, l'accès aux logements sociaux est également souvent mis en avant.

Face à cette constatation, les structures d'accueil ont tendance à développer de plus en plus de services en interne afin de pouvoir se substituer aux partenaires dont ils auraient besoin. Ceci amène des contradictions entre les pratiques professionnelles qui doivent être mises en place dans l'optique de pouvoir aider au maximum les personnes bénéficiaires à court terme et la poursuite d'une aide dans la durée, à long terme, qui appelle davantage à la consolidation d'un réseau extérieur. Cependant, les potentielles solutions à l'engorgement des services sociaux et de santé dépendent de causes structurelles, face auxquelles les travailleurs n'ont aucune prise. C'est dès lors le manque de volonté de la part des politiques qui est mis en cause par les acteurs de terrain. Une étude de la Strada de 2015 notait notamment que pour renforcer le travail en réseau, afin d'avoir des acteurs de différents secteurs autour de la personne et ce, à long terme, il faudrait créer des passerelles qui soient structurelles entre les différents secteurs.⁷

1.1.3 Créer des partenariats

S'il est maintenant évident que les partenariats/collaborations entre les différents services sont indispensables et qu'il est recommandé de travailler en réseau autour des personnes qui présentent de multiples problèmes, il reste à comprendre la manière dont ces collaborations se font et les modalités de celles-ci.

Selon l'AMA, « à la question de savoir comment les liens se tissent entre les différents services, une majorité des personnes rapporte que les partenariats (quand il ne s'agit pas de mandats provenant du SAJ ou SPJ) s'établissent à partir d'échanges entre travailleurs, « en liant de l'interpersonnel » et se maintenant ensuite généralement sur une base informelle en fonction des problématiques qui se présentent. »⁸

⁷ La Strada, "Note de synthèse du groupe de travail « Approche intégrée de l'aide aux personnes sans abri » de la Concertation Bruxelloise de l'Aide aux Sans-abri », Bruxelles, septembre 2015, p.10

⁸AMA (Claire Street et Deborah Oddie), « Des familles sans chez soi : Quel accompagnement des enfants et des parents en maisons d'accueil ? Etat des lieux - Regards croisés - Analyse », Mai 2012, p.53

Les collaborations s'établissent de manière non-formelle et se font autour d'une personne, selon ses propres besoins, mais plus rarement de manière constante et durable. Les échanges informels entre différents professionnels, ainsi que les réseaux qui donnent de la place à la cocréation et aux échanges entre différents services sont vus d'un bon œil par les professionnels.

De manière globale, selon le rapport de l'AMA de 2012, le travail en réseau peut prendre plusieurs formes :

« Dans certains cas, les collaborations peuvent aboutir à des interventions de professionnels extérieurs au sein de la maison d'accueil. Un planning familial, par exemple, pourra venir faire une animation auprès d'un groupe de mamans. De nombreuses maisons d'accueil sont également actives dans différents lieux de concertation et d'échanges entre services associatifs et/ou publics. Ces lieux favorisent l'interconnaissance des professionnels et des services. Ils permettent bien souvent de construire un langage commun et d'identifier le fonctionnement et les limites de chacun. Notons encore que certains travailleurs de maison d'accueil nous ont assuré que leur institution joue un rôle clé de coordination entre les différents intervenants du fait de sa position privilégiée. Les maisons d'accueil sont en contact (surtout lors de séjours plus longs) avec de nombreux services qui accompagnent « de près ou de loin », « depuis plus ou moins longtemps » les familles. Une coordination des actions de ceux-ci est indispensable afin d'assurer un suivi cohérent. »⁹

À titre d'exemple, le rapport sectoriel de l'AMA de 2018¹⁰ montre les différentes collaborations entre le secteur de la santé mentale et le secteur du sans-abrisme, collaboration indispensable lorsque les bénéficiaires présentent des troubles mentaux. En effet, afin de stabiliser le maintien en logement et de construire une réintégration sociale, il est important, dans ce cas particulier, de pouvoir créer une continuité dans la trajectoire de soins de la personne.

Sur ces sujets, les maisons d'accueil bruxelloises s'inscrivent dans différents réseaux :

- Réseau WaB
- Réseau BITUME
- Réseau PASSERELLES
- L'équipe mobile experte de la Rive-Source ASBL qui a comme objectif d'assurer les liens entre le secteur du sans-abrisme et celui de la santé mentale
- Les maisons médicales et plannings familiaux
- Le SMES-B
- Services psychiatriques de certains hôpitaux, ainsi que certaines cliniques psychiatriques
- Le projet Syner'Santé des Petits Riens ASBL

⁹AMA (Claire Street et Deborah Oddie), « Des familles sans chez soi : Quel accompagnement des enfants et des parents en maisons d'accueil ? Etat des lieux - Regards croisés - Analyse », Mai 2012 p.52

¹⁰AMA, « Les maisons d'accueil agréées par la commission communautaire française : Rapport sectoriel 2018 », 2018, 115 p.

« Ces différents réseaux ou partenariats offrent ainsi aux maisons d'accueil des outils supplémentaires pour apporter des réponses et des solutions de réinsertion aux hébergé.e.s les plus marginalisé.e.s, qui ne parviennent plus à sortir du cycle de l'aide sociale. »¹¹

Enfin, lorsqu'on aborde la question du réseau extérieur, il est important de mentionner le fait que le travail avec les personnes hébergées dans la résolution de leurs problèmes nécessite l'établissement d'une relation de confiance et ceci peut mettre un temps considérable (nous reviendrons sur ce point ultérieurement). Dès lors, la rencontre avec d'autres professionnels, externes au centre d'accueil dans lequel est la personne, peut parfois être difficile et la présence des travailleurs sociaux avec lesquels la relation de confiance a préalablement été établie est souvent un critère qui permet une bonne prise de contact. En effet, l'interconnaissance entre ces deux personnes peut favoriser une mise en contact réussie qui pourrait prospérer dans la durée.

¹¹AMA, « Les maisons d'accueil agréées par la commission communautaire française : Rapport sectoriel 2018 », 2018, p.72

1.2

La recherche de logement et les freins à l'accès au logement

Lorsqu'on parle de sortir du sans-abrisme, la question du logement et de l'accès au logement est centrale. Que ce soit dans une vision « en escaliers », ou qu'on s'intéresse au nouveau paradigme qui prend de l'ampleur dans le secteur du sans-abrisme du « logement d'abord », l'objectif est le même : arriver à stabiliser les personnes dans un logement, de manière autonome et durable. L'obtention d'un logement est considérée comme centrale pour la réintégration des personnes. Même s'il est aujourd'hui connu que la mise en logement n'est pas le SEUL facteur important pour la réintégration des personnes, dont la précarité ne se résume pas simplement à un aspect matériel, mais au-delà de ça, à des aspects sociaux et psychologiques également, celui-ci reste un des facteurs les plus importants, que ce soit comme point de départ (le logement d'abord, pour ensuite travailler sur les autres problématiques) ou comme point d'arrivée. Cependant, les travailleurs sociaux s'accordent tous à dire que l'accès au logement est très compliqué pour le public avec lequel ils travaillent. Et si la crise du logement et le manque de logements accessibles est bien souvent pointé du doigt, il n'est pas seul responsable de la difficulté de trouver un logement. Trois différents facteurs compliquant l'accès au logement sont mis en avant.

1.2.1 Freins liés au marché locatif

Les freins liés au marché locatif sont les freins les plus facilement identifiés lorsqu'on parle d'accès au logement. En effet, la pénurie de logements décents à prix abordables est extrêmement problématique. Les listes d'attentes pour avoir accès à un logement social sont de plusieurs années. Ceci a comme effet une offre clairement inférieure à la demande et induit donc une mise en compétition des différents publics. Dans cette compétition, Mallorie Van Den Nyden rappelle justement que

« Ce sont toujours les mêmes qui « perdent » et qu'il faudrait tout de même envisager des quotas pour parvenir à reloger les personnes systématiquement exclues dans des logements sociaux. Il faut rappeler ici que toutes les personnes en demande d'un logement social ou public ne sont pas forcément des personnes sans abri et que ces dernières ont bien souvent plus de mal à maintenir leur inscription et à réaliser les démarches administratives imposées. Elles accèderaient donc finalement peu au logement social. »¹²

La première solution envisagée est donc de se tourner vers le marché locatif privé. Or, de manière globale, les loyers du secteur privé sont bien trop élevés pour la part la plus précaire de la population. Comme le mentionne l'AMA en 2018,

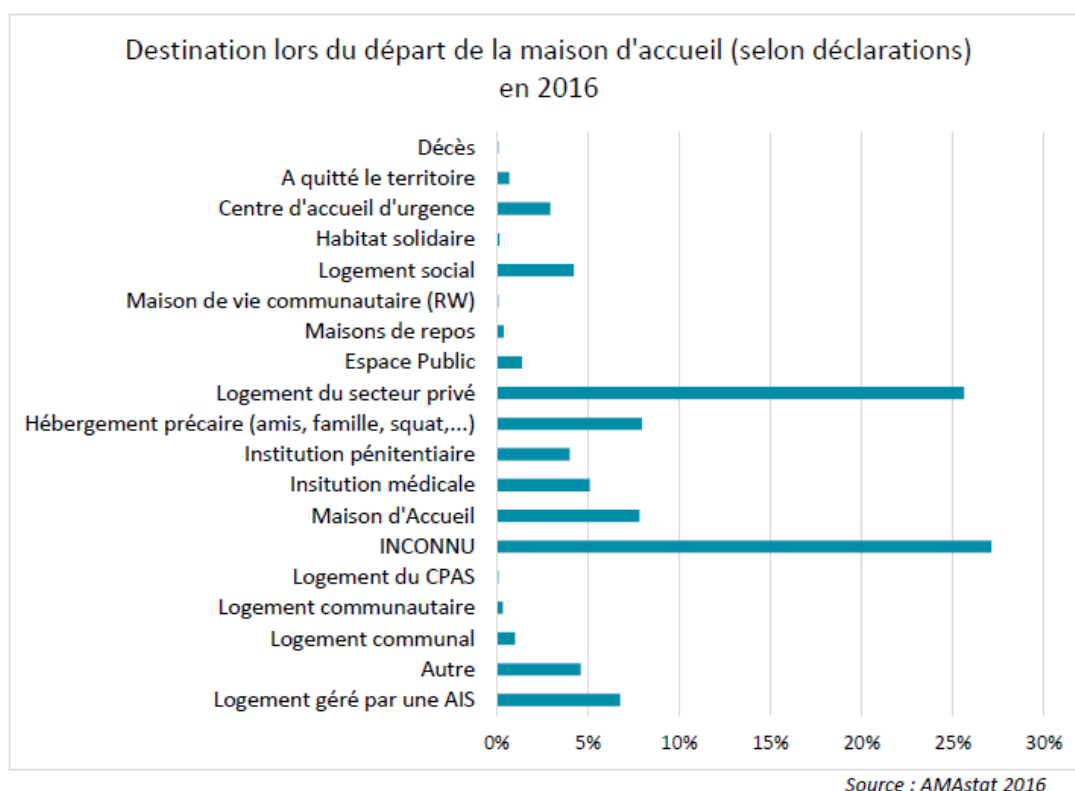
« Le logement constitue un droit fondamental, mais il est pourtant de moins en moins accessible au public hébergé en maison d'accueil. Un logement convenable aura un loyer trop élevé, tandis qu'un logement bon marché sera souvent insalubre, ou bien il faudra attendre 10 ans pour bénéficier d'un logement social. Quant aux Agences

¹² Mallorie Van Den Nyden, « Freins, leviers et perspectives » in : *Actes du colloque du 4 mai 2015 sur l'accès au logement*, 2015, p.36

Immobilières Sociales (AIS), la plupart des logements qu'elles proposent sont des logements de transit. La problématique de trouver un habitat décent et abordable sur le marché locatif privé reste dès lors très préoccupante. »¹³

Malgré cela, le recours au marché privé semble rester la pratique la plus fréquente. Comme nous l'indique ce graphique publié par l'AMA,

« plus de 25% des personnes ayant quitté l'une des 15 maisons d'accueil agréées par la COCOF se sont dirigées vers un logement privé, contre seulement 6% vers un logement géré par une AIS et 4% vers un logement social. Ces chiffres sont cependant à relativiser, dès lors que 27% des résidents sont partis vers un lieu inconnu »¹⁴.



Les personnes les plus précaires ont donc souvent recours à un logement privé, malgré le prix élevé de celui-ci, au péril soit de la décence du logement, soit de leur budget pour le reste des dépenses, avec pour conséquence directe un accroissement de leur précarisation et de la fragilisation de leur situation.

La difficulté de l'accès au logement produit un allongement de la durée du séjour en structure d'accueil, ce qui amène un engorgement des services et ralentit considérablement le turn-over des usagers. Ceci crée à son tour des refus de prise en charge de plus en plus fréquents, obligeant les personnes à retourner en structure d'accueil d'urgence. Non sans conséquences, le renvoi en maison d'accueil d'urgence amène ces structures à ouvrir davantage de places, malgré

¹³AMA (Clara Mennig et Christine Vanhessen), « Les maisons d'accueil agréées par la commission communautaire française : Rapport sectoriel 2018 », Bruxelles, 2018, p. 47

¹⁴Idem, p.65

l'insistance des gens du secteur sans-abri à dire que la solution devrait être structurelle et centrée sur la création de logements abordables et décents, afin de créer un plus grand nombre de solutions de sorties.

À ce sujet, Marjorie Lelubre déclare que

« Face à l'engorgement du parc social et public et à la vétusté et au montant des loyers pratiqués dans la frange du marché privé accessible aux personnes précaires, des mesures structurelles deviennent essentielles afin de garantir un accès au logement décent pour tous. Augmenter l'offre mais également revoir les procédures d'attribution des logements sociaux – en ce compris les exigences administratives et contraintes temporelles – pour en faciliter l'accès aux personnes sans abri, développer de nouveaux métiers tels que celui de capteur de logements afin de réconcilier locataires et propriétaires sont autant de préalables nécessaires avant d'évoquer une possible réinsertion par le logement des personnes sans abri. »¹⁵

1.2.2 Freins liés aux réalités institutionnelles

Face à la saturation du service de logement public et à l'inaccessibilité du privé, le secteur sans-abri, en collaboration avec le secteur de l'accès au logement, se tourne vers d'autres alternatives pour trouver des logements et sortir de nombreuses personnes du sans-abrisme. Encore ici, la nécessaire collaboration entre ces deux secteurs est évidente. Comme dit précédemment, on voit que les différents points cités dans la table des matières s'entremêlent inévitablement. Le travail en réseau avec le secteur logement a pu débloquent des options et créer des groupes de recherche/travail très utiles à la recherche de logement.

Dans les outils les plus cités par les différents textes pour trouver un logement d'une autre manière, on retrouve :

- Le logement de transit

Souvent développé en partenariat avec une AIS ou le CPAS, c'est ici une solution d'urgence qui est proposée, afin d'empêcher un retour dans la rue et de pouvoir trouver un logement durable par la suite. Dès lors, la domiciliation y est souvent impossible. Cette solution propose néanmoins un logement salubre à un prix abordable afin de donner aux personnes qui l'habitent le temps de trouver autre chose pendant en général 18 mois, mais cela peut être de 3 à 6 mois pour les logements d'urgence. Cependant, cette solution est souvent critiquée, car elle est vue comme une étape supplémentaire dans la recherche de logements, laissant les personnes face à la même difficulté de trouver un logement durable après cette étape, qui peut être vécue comme une nouvelle expérience d'échec.

« Conceptualisés comme des tremplins vers des formes de logement plus pérenne, force est de constater que ces logements impliquent le plus souvent pour les locataires concernés

¹⁵Marjorie Lelubre, « Le logement : outil de réinsertion des personnes sans-abris ? » in *Actes du colloque du 4 mai 2015 sur l'accès au logement*, 2015, p.18

une forme de mobilité résidentielle forcée, passant de l'urgence au transit, à l'insertion. Face à des déménagements répétés, ces locataires, déjà fragilisés, se voient soumis à l'injonction paradoxale de transformer en « chez-soi » un logement dont ils ne pourront disposer que pour un temps limité. »¹⁶

- Les occupations temporaires de logements vides (conventions)

De la même manière, les occupations temporaires sont elles aussi limitées dans le temps, mais peuvent s'étendre sur des durées plus longues. Dans le meilleur des cas, une convention est signée avec le propriétaire concernant la durée et les modalités de l'occupation. Cependant, ce processus peut être long et pénible. Dans un premier temps, il faut trouver les logements vides (non-répertoriés), ensuite négocier avec le propriétaire une occupation. Par ailleurs, la situation peut être vécue comme anxiogène, sachant qu'à tout moment l'occupation peut prendre fin. La domiciliation y est souvent impossible.

- Les projets d'accès à un logement durable tels que Housing First, les logements solidaires, le principe du bail glissant

Tous ces projets répondent justement aux problèmes cités ci-dessus qui peuvent émerger du parcours d'accès au logement en étapes. L'accès à un logement stable comme unique étape permet aux équipes de travailler directement la réintégration de la personne, à partir du logement mais également par le logement, la première étape étant l'appropriation du lieu et la création du « chez-soi ».

« Tous ces projets se caractérisent par le fait de proposer un accès à un logement considéré ici comme outil de réinsertion, mais en permettant un ancrage dans les lieux de façon stable et durable. Cet accès est tantôt direct, tantôt envisagé après une étape intermédiaire. Contrairement aux alternatives à durées limitées, ces projets ont le mérite de pouvoir concentrer leur travail d'accompagnement autour d'une réinscription sociale, administrative, médicale... Bref, tout ce qui va aider la personne à retrouver une autonomie et un certain bien-être tout en veillant à son maintien dans ce logement. Le revers de la médaille c'est un turn-over faible et donc une offre limitée de logements, déjà largement inférieure au nombre de demandes. On privilégie ici la durabilité des projets de vie plutôt que la quantité de personnes aidées tout en cherchant toujours à augmenter l'offre de logements par la recherche de nouveaux collaborateurs prêts à se lancer dans l'aventure ! »¹⁷

- Les cellules capteurs de logement

Ces cellules recherchent activement des logements pour aider les personnes sans abri et créent des partenariats avec des acteurs du logement afin de mettre en place des nouvelles solutions. Le travail de plaidoyer y est extrêmement présent vu que ces cellules essayent in fine de convaincre les propriétaires de louer à ce public spécifique.

¹⁶Marjorie Lelubre, « Le logement : outil de réinsertion des personnes sans-abris ? » in *Actes du colloque du 4 mai 2015 sur l'accès au logement*, 2015, p.18

¹⁷Mallorie Van Den Nyden, « Freins, leviers et perspectives » in *Actes du colloque du 4 mai 2015 sur l'accès au logement*, 2015, p.39

- Le partenariat avec les AIS (Agences Immobilières Sociales)

Les options pour trouver un logement se développent de plus en plus, et les partenariats se renforcent. Cependant, les obstacles sont nombreux, les procédures peuvent être très longues, les acteurs réticents, les partenariats compliqués et les pratiques diverses. Face à ces constatations, les acteurs du secteur sans-abri ont tendance à encourager le développement de cellules capteur de logement (une approche régionale est désirée) ainsi que des AIS, l'octroi de plus de moyens dans la prévention pour ne pas perdre son logement ainsi que dans l'accompagnement, plus de logements sociaux, ...¹⁸

Déjà en 2015, la Strada pointait la nécessité de renforcer les différents leviers qui facilitent l'accès au logement¹⁹.

A propos de ces deux derniers points, dans le cadre du « plan de relance au logement et de redéploiement » du cabinet Maron, « Bruss'Help s'est vue confier une mission de coordination et de monitoring de l'ensemble des projets de relogement » avec comme objectif

« de mettre durablement à disposition des logements à destination d'un public de personnes sans-abri sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale tout en assurant la gestion locative du bien et en veillant à ce que chaque personne relogée bénéficie, au plus tard au moment de l'entrée en logement, d'un accompagnement « sur mesure » par un service spécialisé dans l'accompagnement psychosocial de personnes sans abri subventionné par la COCOM. »

Dans le cadre de cette nouvelle mission, un organe appelé « Consortium » a été mis en place. Il est demandé aux AIS de déclarer les hébergements disponibles à ce consortium, « composé de représentants des différentes catégories de services du secteur de l'aide aux personnes sans-abris » et piloté par Bruss'help. Celui-ci choisira les usagers qui en bénéficieront, dans le respect d'une équité entre tous les services d'hébergement, et selon les spécificités des logements et des personnes. Pour chacun des logements attribués, un accompagnement psychosocial sera mis en place par les services compétents.

Ce nouveau mode de fonctionnement centralise la fonction de captation de logement et stimule la collaboration entre services d'accueil et les AIS. Il témoigne également de la volonté de créer du logement pour les publics sans-abri, et par cela, d'apporter une réponse plus structurelle et à long terme.

A l'heure actuelle, le fonctionnement du consortium, les mécanismes d'attribution de logement et les modalités de collaboration entre les différents acteurs qui y prennent part sont encore en construction.

¹⁸ BICO, « Les 10 priorités de la fédération Bico dans la lutte contre le sans-abrisme et le mal-logement à Bruxelles : Mémoire 2019 – 2024 », Bruxelles, Avril 2019, 17 p.

¹⁹ La Strada, « Note de synthèse du groupe de travail « Approche intégrée de l'aide aux personnes sans abri » de la Concertation Bruxelloise de l'Aide aux Sans-abri », Bruxelles, septembre 2015, p.14

1.2.3 Freins liés aux difficultés individuelles

En plus des freins situés à des niveaux structurels et institutionnels, les freins individuels sont également à prendre en compte dans la difficulté de stabiliser les personnes sans abri en logement. En effet, le retour en logement n'est pas toujours accepté par les personnes, au regard des obstacles que ceux-ci devront affronter pour l'accomplir.

D'abord, la complexité des démarches administratives peut être un frein important. En effet, les situations des personnes sans abri sont, comme déjà cité, complexes et la remise en ordre administrative peut paraître insurmontable.

Ensuite, les situations de surendettement sont très fréquentes et sont, elles aussi, un frein important à la remise en logement.

Enfin, et ce dernier point est le plus prégnant dans les freins individuels, la peur de l'isolement qu'il faudra expérimenter peut-être un facteur important dans le refus du relogement. Nous reviendrons sur ce point ultérieurement.

Face à ces obstacles, le suivi post-hébergement semble s'imposer comme une solution efficace et indispensable.

Tout ceci nous amène naturellement au prochain chapitre, le suivi post-hébergement.

1.3

Le suivi post- hébergement et la continuité de l'aide

1.3.1 Définition et cadre légal

Le suivi post-hébergement rassemble la majorité des points abordés jusqu'à présent en un mode de travail sous forme de dispositif. Dans le rapport sectoriel de l'AMA de 2018, le suivi post-hébergement est défini comme tel :

*« Le suivi post-hébergement est un accompagnement généraliste de personnes ayant clôturé un séjour en maison d'accueil ou en maison de vie communautaire. Cet accompagnement a pour objectif de permettre la continuité du travail psycho-social réalisé lors du séjour et l'appropriation par la personne et/ou la famille de son milieu de vie. L'accompagnement post-hébergement s'appuie sur l'activation et la mobilisation des ressources de la personne et du réseau d'aide. L'accompagnement se fait sur base volontaire des personnes et est gratuit ».*²⁰

Au niveau légal, en 2016, un projet de modification décrétable quant au décret relatif à l'octroi de l'agrément et des subventions aux maisons d'accueil du 27 mai 1999²¹ propose l'ajout de 4 missions financées pour les maisons d'accueil a été présenté. Celui-ci est adopté officiellement le 27 avril 2017²² il ajoute comme nouvelles missions aux maisons d'accueil :

- Le soutien à la parentalité
- Le soutien aux victimes de violences conjugales et intrafamiliales
- L'accompagnement en logement
- Le post-hébergement – en tant que nouvelle mission de base

Depuis 2018, un travail est en cours pour inscrire et fixer les modalités de ces nouvelles mesures dans un arrêté d'application. Cet arrêté devrait définir les différentes missions. Il encadrerait également les différentes conditions et procédures d'agréments que ce soit pour la nouvelle mission de base ou pour les nouvelles missions spécifiques ainsi que les normes d'encadrement relatives aux missions.²³ Chaque maison d'accueil subventionnée peut, depuis juillet 2018, choisir une des trois missions spécifiques comme un des axes de son travail pour lequel elle est agréée.

La revendication de l'entrée du suivi post-hébergement comme mission officielle et financée des maisons d'accueil est une réclamation de longue date, qui revient fréquemment dans les différents textes qui parlent de sortie du sans-abrisme. Plus de moyens matériels et humains sont, comme souvent, les revendications les plus prônées. Depuis, ces revendications ont été entendues et cette mission fait partie de celles des maisons d'accueil de la COCOF. Le décret de 2017 a reconnu la mission de post-hébergement des maisons d'accueil dans les termes suivants :

²⁰ AMA (Clara Mennig et Christine Vanhessen), « Les maisons d'accueil agréées par la commission communautaire française : Rapport sectoriel 2018 », Bruxelles, 2018, p.90

²¹ Décret du 27 mai 1999 relatif à l'octroi de l'agrément et de subventions aux maisons d'accueil, M.B. du 18.06.1999,

²² Décret du 27 avril 2017 modifiant le décret du 27 mai 1999 relatif à l'octroi de l'agrément et de subventions aux maisons d'accueil, M.B. du 01/06/2017

²³AMA (Clara Mennig et Christine Vanhessen), « Les maisons d'accueil agréées par la commission communautaire française : Rapport sectoriel 2018 », Bruxelles, 2018, p.28

« La maison d'accueil a également pour mission le suivi post-hébergement des bénéficiaires nécessitant un accompagnement après leur séjour dans la maison d'accueil.

Le post-hébergement effectué par les maisons d'accueil peut être exercé en collaboration avec les services ambulatoires, tels que les centres d'action sociale globale, les services de médiation de dettes ou encore les services de santé mentale et les services actifs en matière de toxicomanies » ».²⁴

Le suivi post-hébergement est limité à 3 mois, renouvelable 2 fois, en partenariat avec le réseau qui sera mis en place autour de la personne selon les nécessités de celle-ci. Une convention sera établie avec le bénéficiaire quant à la durée et les modalités du suivi. Ceci s'accompagnera de l'ouverture d'un dossier afin de recueillir des informations sur le suivi.

Si la mission de post-hébergement s'inscrit maintenant dans les missions de bases de chaque maison d'accueil, la mission spécifique « logement accompagné » vient s'ajouter à celle-ci pour les institutions qui l'ont choisie. Or, comme le souligne l'AMA dans son évaluation des missions spécifiques²⁵, il est difficile de comprendre et d'harmoniser les distinctions entre le logement accompagné et le suivi post-hébergement. Cela dit, une différence importante est la temporalité de la mission. Si le post-hébergement est limité dans le temps, ce n'est pas le cas du logement accompagné, qui s'établit sur la base d'une convention d'un an mais renouvelable de manière illimitée, à hauteur de 2 visites par mois en logement. Si les maisons d'accueil pointent un certains nombres d'incohérences dans la mise en place de cette mission spécifique (recouvrement avec les missions de post-hébergements et de guidance à domicile, manque de personnel, multiplication des casquettes des travailleurs, charge administrative, trop de suivis exigés,...), son existence vient encore une fois appuyer la nécessité de travailler la continuité de l'aide à l'extérieur de la maison d'accueil.

Concrètement, le suivi post-hébergement est un soutien dit « généraliste » qui se base donc sur un approche globale, mais prenant plusieurs formes : l'aide à l'installation (démarches administratives, achats de meuble, travaux, contacts avec le propriétaire), le soutien dans la résolution des problématiques de la personne concernée et de manière générale déjà abordées lors de l'hébergement en structure (dettes, problèmes de santé, problèmes d'assuétude, suivi psychologique,...), le soutien à la reconstruction d'un réseau social afin d'éviter l'isolement social (scolarité des enfants, loisirs, activités culturelles et sociales, mise en relais avec des intervenants publics et associatifs, reprise de contact avec la famille, relations de voisinage,...).

L'intensité et la fréquence du suivi post-hébergement dépend de la nécessité de chacun et est organisée en collaboration avec la personne bénéficiaire, par la signature obligatoire d'une convention.

²⁴AMA (Clara Mennig et Christine Vanhessen), « Les maisons d'accueil agréées par la commission communautaire française : Rapport sectoriel 2018 », Bruxelles, 2018, p.28

²⁵ AMA, « Evaluation des nouvelles missions spécifiques des maisons d'accueil agréées par la COCOF », avril 2020, Bruxelles, 9 p.

Le suivi post-hébergement est basé sur deux principes : la prévention et la continuité. La prévention parce que celle-ci permet d'établir les personnes en logement de manière durable, et la continuité de la prise en charge et de l'aide.

En effet, comme cité préalablement, les solutions extérieures à la structure d'accueil dans le soutien aux personnes en situation de précarité manquent de manière criante, réduisant les avancées faites avec les personnes à néant à la sortie de la maison d'accueil, ce qui brise la continuité de la prise en charge. Le suivi post-hébergement permet donc, d'une part, de prolonger le travail effectué pendant l'hébergement, en donnant aux personnes tous les éléments possibles pour être autonomes et en passant le relais à d'autres services sur le long terme et d'autre part, de prévenir un éventuel retour à une situation de précarité matérielle ou sociale pouvant aller jusqu'à un retour en rue.

L'objectif ultime du suivi post-hébergement est d'arriver à la plus grande autonomie possible du bénéficiaire. Il ne s'agit donc pas de faire les démarches à sa place, mais de l'accompagner dans toutes les démarches nécessaires à sa stabilisation, ainsi que dans la réactivation du réseau social et familial. Par ailleurs, le suivi post-hébergement permet également la continuité du suivi psychologique. Cette dernière partie est très importante car elle permet de contrer l'isolement social, cause fréquente de retour en maison d'accueil. Ceci se fait, par exemple, par des visites fréquentes à domicile ainsi que par l'exploration du quartier avec la personne afin d'ancrer de nouveaux endroits de sociabilité.

Pour illustrer ce dernier point, on peut également citer l'expérimentation 'affiliation sociale', lancée en 2019 par le Housing First Belgium LAB, dans 6 projets Housing First de Belgique. C'est face aux difficultés qu'ont les équipes d'accompagnement classique à travailler ces questions de solitude et d'isolement sociale, et à la volonté (partagée internationalement) de favoriser l'accès aux structures de socialisation et de réinscrire durablement le public Housing First dans le tissu social qu'émerge l'expérimentation. Elle a comme objectif d'augmenter les possibilités d'inscription des locataires dans des liens territoriaux, sociaux et culturels durables, et ce par la création de pratiques innovantes d'accompagnements centrées sur le rétablissement par l'affiliation sociale. L'expérimentation « affiliation sociale » entend répondre aux observations des travailleurs de terrain, à savoir le constat de situation d'isolement social et de solitude dans laquelle se situe grand nombre des locataires Housing First.

*«Les équipes d'accompagnement font face à d'autres défis à relever, notamment en termes d'affiliation sociale (développement d'un réseau social, reprise de contacts familiaux, participation à des activités communautaires, reprise d'une formation ou encore d'un emploi...). Ces difficultés peuvent freiner le processus de rétablissement en cours, voire compromettre les nombreuses améliorations personnelles des locataires survenues suite à la sortie de rue ».*²⁶

²⁶ Site du Housing First Lab. <http://www.housingfirstbelgium.be/fr/pages/page.html>

1.3.2 Un travail dans le temps

Tous les acteurs du secteur semblent s'accorder à le dire, le processus pour sortir du sans-abrisme est un processus long. Le travail des accompagnateurs s'établit sur une longue durée et la question du temps est centrale dans les pratiques professionnelles. En effet, « *travailler durablement la réintégration des personnes sans abri nécessite du temps et des moyens adéquats en termes de personnel, de cadre de travail, d'infrastructure et de leviers* »²⁷.

Des études ont montré que plus la prise en charge était longue, plus les chances d'une réintégration stable et de sortir du sans-abrisme étaient élevées. Cependant, selon la Strada,

*« la pression pour orienter ces personnes vers des services spécialisés, sans approche globale de la problématique, et dans lesquels elles ne se « retrouvent » pas, devient de plus en plus importante car des résultats rapides sont attendus de la part des politiques. Il faut sortir de la logique de management des services et plutôt viser le « rétablissement » et se donner le « temps nécessaire » pour aboutir. Il faut évidemment tenir compte des spécificités, tant en termes de réseau que d'intersectorialité. La « déstigmatisation » et le temps sont des données fondamentales du travail social avec les personnes en situation de grande précarité ».*²⁸

La nécessité d'un temps long et de moyens adéquats répondent à plusieurs besoins. Premièrement, les pratiques professionnelles demandent du temps : l'aide dans les démarches administratives, par exemple, implique une continuité dans les démarches déjà initiées pendant le séjour. Or, ces démarches peuvent être couteuses en temps, ainsi que toutes les démarches qui demandent l'appui d'un réseau extérieur et qui impliquent donc de s'aligner sur les temporalités et les fonctionnements de services souvent engorgés et avec des temps d'attentes très longues. Dès lors, le temps de l'accompagnement doit être long afin de pouvoir accompagner suffisamment les personnes bénéficiaires pour qu'elles puissent reprendre la confiance et l'autonomie nécessaires pour continuer ces démarches de manière individuelle.

Deuxièmement, la situation des personnes est changeante, et leur parcours ne suit pas souvent une trajectoire linéaire. Cette fluctuation demande un travail dans le temps afin de pouvoir s'y adapter et accompagner les personnes dans toutes leurs difficultés avant de pouvoir espérer une stabilisation de leur situation.

Troisièmement, et ceci s'applique à tous les métiers de type relationnel²⁹, le facteur temps est extrêmement important dans la création d'un lien de confiance. Cette création d'un lien de confiance est indispensable à un suivi psycho-social efficace. J'ai préalablement cité l'importance de la confiance entre l'accompagnateur et l'accompagné dans le passage de relais, cependant, de manière encore plus importante, l'AMA pointe l'indispensable établissement de

²⁷ AMA, « Pour une politique ambitieuse de l'aide aux sans-abri », 2014, 48p. ; Voir aussi : FEDERATION BICO FEDERATIE, « Sans-abri à Bruxelles : Pour une approche spécifique », 2014, 18 p.

²⁸ La Strada, « Note de synthèse du groupe de travail « Approche intégrée de l'aide aux personnes sans abri » de la Concertation Bruxelloise de l'Aide aux Sans-abri », Bruxelles, septembre 2015, p.8

²⁹ Pour plus d'info voir : Lise Demailly, *Politiques de la relation : approche sociologique des métiers et activités professionnels relationnelles*, Presses universitaires du Septentrion, 2008, 373 p.

cette relation de confiance lorsqu'il s'agit de traiter la question de l'activation du réseau social primaire et la reconstruction de liens sociaux.

1.3.3 La mise en place d'un réseau et le renforcement des liens sociaux

Bien que la notion de sans-abrisme se réfère à un manque matériel, il est clair qu'elle va en réalité bien au-delà de ça, et s'accompagne de problèmes sociaux variés dont la rupture des liens sociaux et l'isolement social ainsi que la dépendance aux services sociaux pour se stabiliser dans un logement. (Rea, 2001) En conséquence, une partie de l'intervention sociale consiste également à travailler autour de ces enjeux de solitude et d'isolement social, enjeux qui tendent à prendre de plus en plus de place dans les réflexions qui émergent autour de la question de la prise en charge du sans-abrisme, en témoigne l'expérimentation 'affiliation sociale' précédemment citée.

« Les maisons d'accueil constatent l'isolement social et relationnel d'une grande partie du public qu'elles accompagnent. Elles font état de trajectoires de vie ponctuées de ruptures, parfois multiples, le plus souvent relationnelles. De telles situations, fréquemment associées à des difficultés socioéconomiques et des conditions de vie précaires, peuvent avoir pour effet de fragiliser les personnes, tant moralement que matériellement, et résulter en l'affaiblissement des liens familiaux et sociaux. Par ailleurs, certaines études soulignent que la précarité résidentielle, une précarité vécue de fait par nombre de familles en maisons d'accueil, peut prédisposer à une rupture des relations sociales : « Une fréquence importante de déplacements, de déménagements (surtout lorsqu'ils sont 'forcés') [est] un facteur de risque, générant une perception négative de l'environnement social et des difficultés à créer ou à maintenir des contacts avec des sources potentielles de soutien ».³⁰

Face à ce constat, la réactivation du réseau social primaire (famille et amis proches) est un axe important du travail amorcé en structure d'accueil. En effet, celui-ci est considéré comme un pilier important de la stabilisation, du bien-être général et donc de la réinsertion d'une famille ou d'une personne. Cette conviction est appuyée par des recherches récentes en sciences sociales et humaines, qui montrent l'influence positive que peut avoir le « capital relationnel », particulièrement chez les personnes vivant des situations psychosociales et économiques très fragilisées.³¹

Si ce constat est donc établi, la question de comment travailler les relations sociales d'une personne reste au centre des interrogations sur les pratiques professionnelles. Cette question est commune à tous les métiers dont la composante humaine est au centre des pratiques. Il s'agit là de travailler dans le domaine de l'intime, avec souvent des souffrances profondes, il n'y a donc

³⁰ Chatenoud, A., *Interventions socio-éducatives : le point de vue des usagers*, Éditions Matrice, 2004 in AMA (Claire Street et Deborah Oddie), « Des familles sans chez soi : Quel accompagnement des enfants et des parents en maisons d'accueil ? Etat des lieux - Regards croisés - Analyse », Mai 2012, page 46.

³¹ Chatenoud, A., *Interventions socio-éducatives : le point de vue des usagers*, Éditions Matrice, 2004.

pas de modèle absolu sur le sujet. Cependant, on peut mettre en avant différents constats : Premièrement, il est indispensable d'établir une relation de confiance entre le travailleur et la famille ou la personne. Après l'établissement de celle-ci, le travailleur peut établir les « raisons » des différentes fractures relationnelles dans la trajectoire de la personne, établir la trajectoire de cette personne et identifier donc différentes solutions pour la re-crédation de lien. Deuxièmement, ce travail demande également d'être entrepris dans la durée. La structure d'accueil qui permet aux gens d'être logés à moyen terme ou long terme permet donc de faire ce travail. D'autre part, le cadre de la maison d'accueil serait également propice de mener à bien ce travail par la présence 24h/24 de travailleurs, ce qui permet de créer une relation de confiance mais également par la solidarité qui se crée entre les différentes familles/personnes hébergées. Le suivi post-hébergement permet de maintenir sur la durée le lien né pendant le séjour en structure d'accueil, lien indispensable dans cette première phase d'autonomie.

Cet après se prépare tout au long de la durée d'hébergement et également par la mise en relation avec des partenaires, et des collaborations afin de créer autour de la personne le réseau nécessaire à son autonomisation. Dans 75% des cas, le suivi post-hébergement se fait en partenariat avec d'autres services. Les maisons d'accueil en citent un certains nombres : AIS, CPAS, SAJ/SPJ, Services sociaux, plannings familiaux, service de guidance à domicile, soins médicaux, maison médicale, hopitaux, services de santé mentale, psychologue, Psy107, médiations de dettes,...

Le travail de reconstruction des liens sociaux est facilité déjà par le simple fait de la prise en charge de la personne. Les préoccupations basiques étant prises en charge (avoir un toit, à manger, hygiène,...), les personnes ont plus l'occasion de s'investir de leurs relations sociales.

En bref, la compréhension des nécessités de la personne, des problèmes présentés et des solutions et relais à mobiliser se fait par un travail qui s'établit dans la durée. En effet, le suivi post-hébergement est un travail qui se fait au cas par cas, ce qui rend plus difficile l'établissement de modèles dans les pratiques professionnelles.

Par ailleurs, si la plus value du suivi post-hébergement est difficile à mesurer parce que les mesures des études faites sont quantitatives, et parce que nous n'avons pas d'informations sur les personnes qui ne bénéficient pas du suivi post-hébergement, les travailleurs affirment que les personnes qui en bénéficient ont, dans la plupart des cas (90%) une stabilisation voir une amélioration de leur situation. D'autre part, ils estiment que ce suivi est indispensable, et que sans celui-ci, la situation des personnes se dégraderait rapidement³².

³² AMA, « Le post-hébergement : Un accompagnement pour favoriser la transition vers un nouveau milieu de vie », 2016, 38p.

1.4

Formation et Travail

Lorsqu'on parle de sortir du sans-abrisme, la question du travail semble également un axe important. De nouveau, si ce n'est lorsqu'on aborde la question de la création d'un réseau, qui passe également par le monde du travail et de la formation, la question de trouver un travail reste très peu traitée. L'accès au monde du travail et à une formation constitue pourtant une partie importante du travail des travailleurs sociaux. En effet, beaucoup de personnes hébergées arrivent en structure d'accueil sans qualifications et désireuses de faire des formations. La reprise d'une formation peut être très utile également à la réintégration des personnes, c'est pourquoi c'est une décision appuyée par les équipes, qui aident dans les démarches nécessaires.

Les équipes accompagnent également les hébergés dans leurs démarches pour trouver un emploi (« aide à la rédaction des lettres de motivation et du C.V. ; envois de candidatures spontanées ; inscriptions dans les agences intérim ou de titres services ; recherche d'annonces (journaux, Internet, etc.) ; contacts téléphoniques ; orientation vers les Tables de l'Emploi, le service placement d'ACTIRIS, le Job Office à Bruxelles, le Cap Emploi à Saint-Gilles, etc. ; informations sur les possibilités d'être employé dans le cadre d'un contrat Article 60 »)³³

Cependant, force est de constater que l'accès à l'emploi « normal » est compliqué pour ces personnes qui ont des caractéristiques et des trajectoires de vie qui sort de l'ordinaire. La composante socio-professionnelle est pourtant essentielle à l'intégration sociale, selon Castel.³⁴ Dans son analyse, il établit « une corrélation forte entre la place occupée dans la division sociale du travail et la participation aux réseaux de sociabilité et aux systèmes de protections qui « couvrent » un individu face aux aléas de l'existence »³⁵. Cette répartition des places est approchée par Castel à travers trois formes qui recouvrent différentes « zones » de cohésion sociale :

« - premièrement, la zone d'intégration est marquée par l'association d'un travail stable avec une insertion relationnelle solide. Cette zone est cependant aussi marquée par la crainte que le chômage puisse toucher les plus stables ;

- deuxièmement, des franges toujours plus importantes de la population risquent de tomber dans la précarité, la vulnérabilité sociale étant définie comme « une zone intermédiaire, instable, qui conjugue la précarité du travail et la fragilité des supports de proximité »³⁶ ;

- troisièmement, Castel retient le manque de pouvoir intégrer, c'est-à-dire l'exclusion des catégories de la population qui se trouvent dès lors dans une position de « désaffiliation sociale ». »³⁷

Il est donc d'autant plus important de travailler sur d'autres vecteurs d'intégration avec les personnes pour qui l'insertion par le travail n'est pas envisageable.

³³AMA (Clara Mennig et Christine Vanhessen), « Les maisons d'accueil agréées par la commission communautaire française : Rapport sectoriel 2018 », Bruxelles, 2018, p.69

³⁴ Pour plus d'infos, lire Robert Castel, *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard, 1995, p.17.

³⁵ Robert Castel, *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard, 1995, p.17.

³⁶ Ibid

³⁷ Martin Wagener, « Trajectoires de monoparentalité à Bruxelles: Les femmes face aux épreuves de la parentalité », Thèse de doctorat soutenue à l'Université Catholique de Louvain, 2013, p.243

1.5

Freins Personnels

Si nous avons pu identifier tout au long du texte quelques freins et facilitateurs à la sortie du sans-abrisme qui était lié à des réalités institutionnelles (manque de place, difficulté à mettre en place des réseaux,...) ou à des réalités structurelles (crise de logement,...), nous pouvons aussi mettre en lumière une série de freins qui sont intimement liés aux personnes bénéficiaires des services d'aide.

Le premier frein personnel au logement des personnes sans-abri est la peur de l'isolement. En effet, comme le souligne Marjorie Lelubre,

« Pour certains, intégrer un logement revient souvent à rompre avec ce milieu social qui était le leur et à se trouver isolé. Dans ces conditions, l'intégration dans un logement peut devenir plus ardue. A terme, les efforts à consentir pour pouvoir conserver ces « quatre murs » risquent alors de ne plus avoir de sens aux yeux des personnes. Souvent, il semble que ce réseau recèle une certaine fragilité et ne soit pas aussi formel que pour un individu intégré dans la société via un logement mais il serait inopportun de négliger l'existence de ces relations sociales pour une personne sans-abri et leur influence dans les difficultés rencontrées par celles-ci pour se maintenir durablement dans un logement. »³⁸

Dès lors, le passage en structure d'accueil, basé sur une forme d'habitat collectif et communautaire, et ce pendant une relativement longue période de temps, peut avoir un effet positif sur les personnes hébergées, se sentant pour la première fois objet d'une bienveillance, et le passage du collectif à l'individuel peut dès lors être douloureux pour certaines personnes.

Ceci rappelle encore une fois l'importance du travail parallèle au simple relogement des personnes qui tend à recréer un réseau autour de celle-ci. Combattre l'isolement est aujourd'hui l'un des axes les plus importants du travail fait avec les publics les plus fragilisés.

Le second frein est ce que Bertrand Bergier appellera « l'entre-deux qui exclut »³⁹. Il s'agit ici du sentiment de trahison qui peut exister lorsqu'on quitte la rue, par rapport à ses compagnons de rue, et qui s'applique particulièrement aux gens ayant vécu une expérience de sans-abrisme de longue durée.

« N'appartenant plus au monde de la rue, tout en y conservant de nombreux repères, ne se sentant pas véritablement inclus dans le monde des « logés », la position de ne plus appartenir à aucun groupe social peut rapidement devenir suffisamment inconfortable et induire chez les personnes une volonté de retourner vers un monde connu et donc sécurisant, la rue. Cette phase de transition peut parfois être vécue très douloureusement par les personnes concernées. »⁴⁰

Enfin, le dernier frein identifié est la méconnaissance du droit au logement, pourtant inscrite dans la constitution comme droit fondamental. On constate en effet que les publics les plus

³⁸ Marjorie Lelubre, « freins et facilitateurs à l'accueil, l'hébergement et le logement des personnes sans-abri », octobre 2009, 331 p.

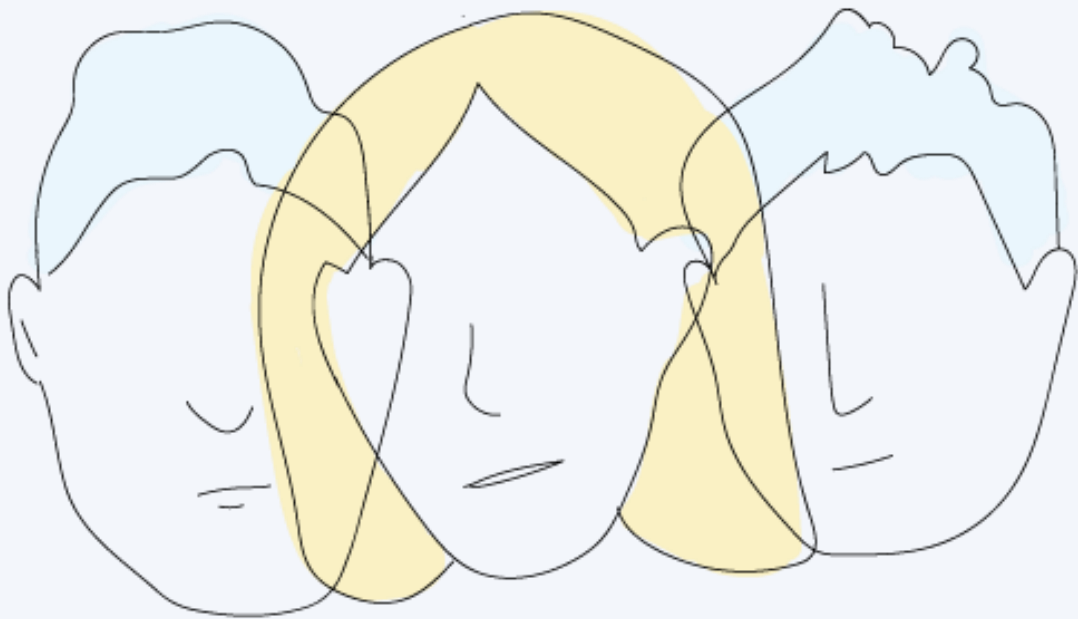
³⁹ Bertrand Bergier, *Les affranchis : étiquetés « SDF, Drogés, Marginaux, inemployables... » Ils s'en ont sortis*, L'Harmattan, Paris, 2000, 206 p.

⁴⁰ Marjorie Lelubre, « freins et facilitateurs à l'accueil, l'hébergement et le logement des personnes sans-abri », octobre 2009, p.254

fragilisés ont une connaissance très faible des différents droits qui les protègent, ce qui les empêche d'obtenir les aides possibles et de pallier rapidement à la perte de logement ou d'empêcher une exclusion par exemple. Dans ce cas particulier, une bonne prévention semble être la solution la plus désirable.

Chapitre 2.

LA PLACE DU COLLECTIF ET DE L'INDIVIDUEL



Afin de revenir au sujet à proprement parler de notre recherche, nous voyons que la question du collectif et de l'individuel est une question très prégnante lorsqu'on aborde celle de la sortie du sans-abrisme, et ce, à plusieurs niveaux. D'abord, le modèle communautaire et collectif des structures d'accueil soulève un nombre de questions sur lesquelles nous reviendrons ci-dessous, avec ses avantages et ses inconvénients. Ensuite, la question de l'individualité se décline sur plusieurs niveaux : d'une part, dans la prise en charge des personnes hébergées, qui, on l'a vu, se fait de manière très individuelle, au cas par cas, en identifiant pour chaque personne les besoins et désirs propre à elle, afin de mettre en place une solution adaptée. Les solutions proposées se déclinent également de plus en plus sur un ton individuel, preuve en est l'émergence et l'ascension du modèle Housing First. D'autre part, et c'est sûrement cet aspect qui fait couler le plus d'encre, lorsqu'on aborde la question de l'isolement social lié au relogement, question pour laquelle le suivi post-hébergement est très important dans le processus de réintégration sociale.

Afin de s'interroger justement sur la place que devrait prendre le collectif et l'individuel dans la sortie du sans-abrisme, il est indispensable d'aborder le poids de la collectivité en structure d'accueil, ainsi que ses avantages. Il est à noter que les prochains chapitres porteront davantage sur cette question pour l'accueil des familles, car c'est avec ce public qu'elle prend le plus d'importance dans les différents textes lus et analysés.

2.1

Pratiques d'éducation

La question de la collectivité en maison d'accueil se pose pour tout le monde, mais pas de manière égale selon les différents profils. La place des familles au sein de cette collectivité a déjà été traitée, car l'accompagnement à la parentalité tend à intégrer de plus en plus les pratiques professionnelles des travailleurs sociaux, d'autant plus qu'elle fait maintenant partie des missions spécifiques que peuvent choisir les maisons d'accueil.

Cependant, à la vue de la diversité dans les modes de fonctionnement, ainsi que dans les idéologies et les infrastructures selon les maisons d'accueil, l'aide à la parentalité varie fortement. Nous pouvons néanmoins distinguer deux grandes tendances dans l'exercice de ce soutien : certaines structures le considèrent primordial, c'est un axe majeur de leur travail, d'autres en font un axe de travail « moins formalisé ». Cette seconde option est par exemple de vigueur dans les lieux semi-collectifs, dans lesquels chaque famille a un endroit individuel. Le recours à des instances extérieures pour travailler les questions de famille est donc souvent de mise.

Quoi qu'il en soit, les questions de l'aide à la parentalité répondent à un principe « d'individualisation des pratiques »⁴¹. L'aide est donc imaginée au cas-par-cas, selon les besoins spécifiques de chaque famille. Cependant, on observe des similitudes dans les axes abordés, qu'on peut décliner en deux : Un soutien portant sur « *l'acquisition et le développement de compétences ou de « pratiques » parentales* » et un se situant plus « *au niveau de l'affectif et du relationnel* »⁴²

Le premier axe peut être abordé de manière individuelle ou collective. D'autre part, les travailleurs voient dans la configuration collective, un facteur facilitant le partage entre travailleurs et mamans sur le développement des compétences pratiques des mamans car le fait que tous les moments soient collectifs facilitent le fait de donner des conseils, observer, aider,...

La collectivité permet in fine de faciliter la création de moments informels propices au partage sur ce sujet. La collectivité permet également d'intégrer des enfants plus facilement.

Même si la singularité des situations doit être prise en compte dans la prise en charge des familles, le caractère collectif n'a d'autre choix que d'être régi par un certain nombre de règles afin d'assurer le bon fonctionnement de la maison d'accueil.

L'éducation des enfants, qui relève d'habitude du domaine privé, est exposé à la vue de tous (éducateurs et autres familles), ce qui peut représenter une pression supplémentaire pour les familles.

⁴¹FNARS, *Guide de bonnes pratiques de soutien à la parentalité*, Paris, 2011, p.12

⁴²AMA (Claire Street et Deborah Oddie), « Des familles sans chez soi : Quel accompagnement des enfants et des parents en maisons d'accueil ? Etat des lieux - Regards croisés - Analyse », Mai 2012, p.35

2.2

Entraves à l'autonomie

En outre, le respect de ces règles donne une impression de capacité d'action et d'autonomie très affaiblie. Se crée dès lors un décalage entre les impératifs d'autonomisation et de responsabilisation et les réalités du travail social qui obligent un certain contrôle sur la vie des résidents. De manière individuelle, *« il semble donc que l'accès à la maison d'accueil soit facilité à un certain type de public, pour qui il sera plus aisé d'accepter qu'une partie de sa vie soit désormais réglementée par une instance extérieure. Plus ce niveau d'exigence sera élevé, plus la personne devra présenter des capacités d'acceptation importantes. »*⁴³

En conséquence, le cadre institutionnel est vécu plus difficilement par les adolescents que pour les enfants plus jeunes. Ceux-ci vivent la collectivité comme quelque chose de plus agréable car sont mis à leurs dispositions toutes sortes d'activités, jeux, rencontres,...

Les moins jeunes (au-dessus de 14 ans), identifient les difficultés en deux grandes catégories : « logistiques » et « relationnelles ».⁴⁴ Les contraintes organisationnelles ou logistiques sont perçues comme une atteinte à leur autonomie. Cependant, ce point peut être nuancé en gardant en tête que de manière générale, pour les adolescents les règles sont presque toujours vécues comme des contraintes. D'autre part, les conflits avec d'autres personnes/familles semblent également être une difficulté dans la vie en collectivité à laquelle ils doivent se plier. En ressort également la réticence des jeunes à participer aux activités, qui s'expriment sur leur besoin de garder une vie extérieure hors de l'institution et avec d'autres gens, et leur manquement aux heures de repas, qui également semble être un moment collectif pénible pour eux et qui détonne avec leur rythme de vie.

Le caractère institutionnel de leur vie est vécu comme un facteur de plus de différenciation, dans un contexte de vie et une trajectoire personnelle déjà marqué sur beaucoup de niveaux par la différence. Ceci met en lumière l'importance de la représentation de soi comme personne bénéficiaire d'une prise en charge institutionnelle.

A l'inverse, les jeunes qui sont en maison individuelle et donc avec des moments collectifs plus restreint, mettent en avant la vie chaleureuse en maison d'accueil et la solidarité entre les gens, ce qui les fait apprécier les moments en collectivité.

Cependant, si l'existence d'un règlement d'ordre intérieur et de règles est en effet un frein, c'est un facteur qui a plus de poids dans la décision de rentrer en structure plutôt que d'en sortir, mais se pose donc directement comme une entrave à la sortie du sans-abrisme.

De manière générale, la collectivité et les problèmes qu'elle apporte est un sujet qui doit être pensé par les équipes mais également en collaboration avec les habitants et entre institutions.

⁴³ Marjorie Lelubre, « freins et facilitateurs à l'accueil, l'hébergement et le logement des personnes sans-abri », octobre 2009, p.159

⁴⁴ AMA (Claire Street et Deborah Oddie), « Des familles sans chez soi : Quel accompagnement des enfants et des parents en maisons d'accueil ? Etat des lieux - Regards croisés - Analyse », Mai 2012, p.68

2.3

Les maisons de vie communautaires : entre autonomie et collectivité

La présence dans le rapport intersectoriel de l'AMA de 2020 en Wallonie des « maisons de vie communautaire » témoigne de l'existence d'alternatives aux maisons d'accueil. Ces alternatives permettent une prise en charge après le séjour en maison d'accueil qui s'inscrit dans une durée plus longue. La mission de base est définie comme « *un hébergement de longue durée ainsi qu'un accompagnement adapté et axé sur l'acquisition ou la récupération de l'autonomie* »⁴⁵. Les maisons de vie communautaire répondent à plusieurs besoins. Tout d'abord, les maisons de vie s'inscrivent dans un autre rapport au temps. L'hébergement en maison de vie communautaire n'est pas limité, ce qui permet la mise en place, chaque année, d'un projet d'accompagnement social individualisé qui peut s'établir sur du très long terme, et permet aux personnes accompagnées de franchir des étapes à un rythme plus lent. Ce temps long permet donc une stabilisation sur le long terme. Ensuite, elles répondent à la nécessité de mettre en place des solutions adaptées à un public « *particulièrement fragilisé, peu autonome, avec peu de ressources personnelles et pour lequel un accompagnement social soutenu est nécessaire.* »⁴⁶

De manière très concrète, la maison vie communautaire est « adossée » à une maison d'accueil, structure mère (elle y est rattachée et dépendante)⁴⁷ et dispose d'une équipe d'accompagnant réduite comparativement à la maison d'accueil mais souvent composée des mêmes membres du personnel. L'émergence des maisons de vie communautaire tient à cette volonté des maisons d'accueil de prévoir des solutions pour des publics dont la sortie vers un logement non accompagné, arrivés au bout de leur séjour en maison d'accueil, pouvait être « *prématuré ou dommageable* »⁴⁸ et permet un suivi de l'accompagnement.

Bien que celles-ci soient légalement définies exclusivement en Wallonie (donc hors de notre champ de recherche), cette alternative offrant un équilibre entre la prise en charge collective offerte par les maisons d'accueil et la remise en logement autonome nous intéresse par les questions directement liées à notre thématique qu'elles soulèvent. D'une part, elle interroge la vision du logement classique, autonome et individuel comme finalité idéale.

*« Pour certaines personnes, habiter un logement de façon « autonome » n'est pas envisageable, ni souhaité. Les solutions de sortie sont dès lors peu nombreuses. Les maisons de vie communautaire peuvent offrir une alternative positive à un public qui connaît un enchevêtrement de problématiques, des doubles diagnostics, un déficit d'autonomie et qui rencontrent davantage de difficultés dans la recherche d'un logement adéquat et dans la récupération d'une mode de vie autonome ou semi-autonome ».*⁴⁹

D'autre part, de la remise en question de l'adaptabilité de ce modèle classique émerge une réflexion sur la collectivité qui nous pourrait toute aussi intéressante. C'est précisément parce

⁴⁵ AMA (Julie Turco, Christine Vanhessen et Antoine Farchakh), « L'accueil, l'hébergement et l'accompagnement des personnes en difficultés sociales : Rapport sectoriel Wallon », Avril 2020, p.39

⁴⁶ Ibid., p.39

⁴⁷ Ibid., p.39

⁴⁸ Ibid., p.40

⁴⁹ AMA (Julie Turco, Christine Vanhessen et Antoine Farchakh), « L'accueil, l'hébergement et l'accompagnement des personnes en difficultés sociales : Rapport sectoriel Wallon », Avril 2020, p.39

que ce modèle ne correspond pas à tous les publics qu'« il faut se montrer créatif, aller vers de l'habitat solidaire, intergénérationnel, des habitations protégées, qui acceptent les personnes dépendantes, avec enfants, qui cumulent un problème de toxicomanie et de santé mentale, avec un handicap physique. Les places dans ce type de projets sont rares et la maison de vie communautaire devient alors un palliatif au manque d'option durable et sécurisée pour les familles »⁵⁰

Enfin, en abordant ces questions, celle de l'organisation de l'espace devient alors tout aussi importante. Si l'existence de ces alternatives répond à un besoin de collectivité et d'accompagnement pour des personnes pour qui la stricte autonomie n'est pas (encore) envisageable, il s'agit aussi d'espaces de vie qui s'établissent sur du long terme, et doit dès lors intégrer

« des espaces privés de vie dont les personnes ont besoin. En effet, la maison de vie communautaire sert d'étape supplémentaire à la maison d'accueil pour aller progressivement vers une autonomie de vie. Les lieux sont dès lors pensés de manière « moins collective ». Certains services allant jusqu'à proposer de petites unités de vie (studio, appartement) privées où chaque famille dispose d'un espace cuisine et salle de bain qui lui est propre. L'accueil de longue durée fait émerger d'autres réflexions auprès des travailleurs sociaux. Par exemple, la problématique de l'isolement social, de la vie familiale ou affective des hébergés. En effet, vivre en institution comporte des règles nécessaires au fonctionnement du groupe. Mais lorsqu'une personne est accueillie sur le long terme, il est important de ne pas contribuer à l'isoler de sa famille, de ses amis, ou d'un compagnon de vie. Les maisons de vie communautaire travaillent dès lors à tenir compte de la vie affective des hébergés, prévoir des espaces de visite, permettre à la famille de s'isoler du collectif ».⁵¹

⁵⁰ Ibid., p.41

⁵¹ Ibid., p.42

CONCLUSION

Cette revue de la littérature a pour objectif de rassembler les informations existantes relatives à la sortie du sans-abrisme au sein de la littérature du secteur afin de créer une base sur laquelle s'appuyer pour alimenter la réflexion autour de cette question, mais également afin de synthétiser les connaissances déjà générées au sein du secteur et pouvoir ainsi identifier les différents enjeux et défis (anciens et nouveaux) qui émanent de la question centrale de la fin du sans-abrisme. Dans cet objectif, la pertinence de m'en référer à cette littérature spécifique apparaît évidente dans la mesure où les différentes sources qui constitue ce travail s'appuie principalement sur la réalité du terrain et les expériences des travailleurs sociaux.

Or, si la formalisation des mécanismes de facilitation de sortie du sans-abrisme n'apparaît pas telle quelle dans les différents documents analysés, quelques points importants se démarquent par la récurrence de leur apparition dans les différents textes et donnent ainsi une idée des enjeux identifiés par le terrain comme indispensables à questionner lorsque nous abordons la sortie du sans-abrisme.

Premièrement, nous pouvons citer le travail en réseau comme un réel levier à la sortie du sans-abrisme. La nécessité de créer des partenariats, et d'insérer les personnes dans un réseau d'aide externe qui touche à tous les aspects de la vie, et qui pourra prendre le relais une fois que l'accompagnement par le secteur du sans-abrisme touche à sa fin.

Deuxièmement, la crise du logement est également pointée du doigt unanimement. La quasi impossibilité pour les bénéficiaires des différents services d'avoir accès à un logement est souvent lourd de conséquence au sein du secteur de sans-abrisme : rallongement des temps de prise en charge, étapes supplémentaires qui compliquent le parcours de remise en logement, ...

Troisièmement, la continuité du suivi par les services de post-hébergement est également un enjeu central. Le travail de réinsertion qui suit la remise en logement semble aujourd'hui être reconnu comme aussi important que la remise en logement en elle-même. Cette réinsertion, à l'époque souvent associée à l'insertion socio-professionnelle prend aujourd'hui de plus en plus de formes : renforcement des liens sociaux, revalorisation et travail sur la confiance en soi, réappropriation du « chez-soi ».

Quatrièmement, le manque de temps et des moyens est souvent pointé du doigt comme un obstacle important à la bonne réalisation du travail social, amenant par cela des réelles difficultés à mettre au mieux en place un accompagnement optimal. La saturation des services, la difficulté de mettre en place des

partenariats, le turn-over important des équipes sont autant d'effets identifiés comme étant résultants des dits manques.

Et enfin, les enjeux autour de la configuration individuelle ou collective des lieux sont également importants lorsqu'on interroge les meilleures conditions de prise en charge. On voit que chacune de ces deux formes comporte des avantages et des inconvénients. Toutefois, l'émergence de dispositifs 'hybrides' (espace privatif dans un lieu communautaire) et les différentes réflexions autour de la question de l'isolement social et de la solitude ainsi que celles autour de la collectivité (que ce soit à l'intérieur des dispositifs mais également à l'extérieur) attestent de la place centrale que prennent ces questionnements.

Par ailleurs, si les quatre premiers points repris ici ont été amplement développés et mis en exergue par le secteur dans les différents rapports, textes, ... La question autour de l'impact de la collectivité et de l'individuel reste cloisonnée à certains publics pour lesquels ces enjeux apparaissent plus importants. Or, en pratique, les nouvelles formes de prises en charge qui émergent reflètent une réelle prise en compte de ces questions dans les réflexions des équipes de travailleurs. Dès lors, si le secteur semble malgré tout s'interroger sur ces enjeux, le politique s'en empare moins et cela se reflète donc moins dans les différents écrits. Cette constatation renforce la nécessité de produire une recherche sur ce sujet particulier.

Pour conclure, la mise en lumière de ces enjeux qui facilitent ou, au contraire, freinent et/ou empêchent une stabilisation en logement et la réflexion qui en découle amènent de nouvelles expériences, dispositifs et pratiques professionnelles. Celles-ci apportent à leur tour de nouvelles connaissances et réflexions en la matière. Il convient donc d'espérer que ce texte, à son échelle, participera à faire avancer la recherche pour mettre en place une aide la plus utile possible, pour bénéficiaires et travailleurs.

BIBLIOGRAPHIE

LIVRES ET ARTICLES

AMA (Clara Mennig et Christine Vanhessen), « Les maisons d'accueil agréées par la commission communautaire française : Rapport sectoriel 2018 », Bruxelles, 2018, 115 p

AMA (Claire Street et Deborah Oddie), « Des familles sans chez soi : Quel accompagnement des enfants et des parents en maisons d'accueil ? Etat des lieux - Regards croisés - Analyse », Mai 2012

AMA (Julie Turco, Christine Vanhessen et Antoine Farchakh), « L'accueil, l'hébergement et l'accompagnement des personnes en difficultés sociales : Rapport sectoriel Wallon », Avril 2020, 100p.

AMA, « Le post-hébergement : Un accompagnement pour favoriser la transition vers un nouveau milieu de vie », 2016, 38p.

AMA, « Pour une politique ambitieuse de l'aide aux sans-abri », Bruxelles, 2014, 48p.

AMA, « Le logement à Bruxelles : Quel accès pour les sans-abris ? », *Actes du Colloque du 4 mai 2015*, 2015, 65 p.

AMA, « Evaluation des nouvelles missions spécifiques des maisons d'accueil agréées par la COCOF », avril 2020, Bruxelles, 9 p.

Bergier B., *Les affranchis : étiquetés « SDF, Drogues, Marginaux, inemployables... » Ils s'en sont sortis*, L'Harmattan, Paris, 2000, 206 p.

Castel R., *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard, 1995, p.17.

Fédération Bico Federatie, « Sans-abri à Bruxelles : Pour une approche spécifique », Bruxelles, 2014, 18 p.

Fédération Bico Federatie, « Les 10 priorités de la fédération Bico dans la lutte contre le sans-abrisme et le mal-logement à Bruxelles : Mémoire 2019 – 2024 », Bruxelles, Avril 2019, 17 p.

FNARS, *Guide de bonnes pratiques de soutien à la parentalité*, Paris, 2011, 196 p.

Lelubre M., « freins et facilitateurs à l'accueil, l'hébergement et le logement des personnes sans-abri », octobre 2009, 331 p.

La Strada, « Note de synthèse du groupe de travail « Approche intégrée de l'aide aux personnes sans abri » de la Concertation Bruxelloise de l'Aide aux Sans-abri », Bruxelles, septembre 2015

Rea A., « La problématique des personnes sans-abri en région Bruxelles-Capitale : Rapport final », Bruxelles, 2001.

Wagener, M., « Towards an integrated approach – the Brussels Homeless assistance sector adapting to recent challenges », *Homeless in Europe – Achieving Goals, Strategies to end Homelessness*, Brussels, 2015

TEXTES DE LOI

Décret du 27 mai 1999 relatif à l'octroi de l'agrément et de subventions aux maisons d'accueil, M.B. du 18.06.1999

Décret du 27 avril 2017 modifiant le décret du 27 mai 1999 relatif à l'octroi de l'agrément et de subventions aux maisons d'accueil, M.B. du 01/06/2017

Ordonnance du 7 novembre 2002 relative aux centres et services de l'aide aux personnes. L'ordonnance a été complétée d'un arrêté d'application du 9 décembre 2004 relatif à l'agrément et au mode de subventionnement des centres et services pour adultes en difficulté.

Arrêté du Gouvernement wallon du 29 septembre 2011 portant codification de la législation en matière de santé et d'action sociale - deuxième partie - dispositions sectorielles - Livre 1er - action sociale - Titre II - accueil, hébergement et accompagnement des personnes en difficultés sociales